

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue de la Paix à Bron, d'une parcelle de terrain de 37 mètres carrés située au n° 9 de cette voie et appartenant aux époux Babayan.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle est cédée gratuitement, conformément aux dispositions de l'arrêté du permis de construire n° 69-029-89-00068 du 4 janvier 1990 ;

B - Propose d'approuver ledit compromis établi en vue de la régularisation de cette opération et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté du permis de construire n° 69-029-89-00068 en date du 4 janvier 1990 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit compromis établi en vue de la régularisation de cette opération et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,